

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 410

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0

N° 2023-01-04

Séance du 06 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois

Et le six janvier

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, Maire.

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme LAVAL Nathalie, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER, M. OLLIER Sylvain.

Date de la convocation : 29 décembre 2022

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : DECISION MODIFICATIVE : REVERSEMENT TROP PERÇU DE FISCALITE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6413	Personnel non titulaire		-1381.00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom		1381.00
TOTAL :		0.00	0.00

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Votants : 11	Pouvoirs : 0	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 10/01/2023
Et de la publication le 10/01/2023

A MONESTIER-MERLINES, le 10/01/2023

Le Maire,



RF
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/01/2023
019-211914106-20230106-2023_01_04-DE